

# Coronavirus

## Impact sur les services de Saint-Louis Agglomération au mercredi 18 mars 2020



Afin de limiter la propagation du coronavirus et face à la situation sanitaire exceptionnelle à laquelle nous sommes confrontés, les mesures suivantes ont été prises par Saint-Louis Agglomération avec effet de validité mardi 17 mars 2020 :

### DÉCHETS MÉNAGERS

**Pour la collecte des déchets ménagers, les services seront adaptés :**  
La collecte des déchets sera assurée. Vous pourrez retrouver des avis journaliers sur le site internet et les réseaux sociaux afin de vous informer du maintien des tournées prévues et des éventuelles adaptations nécessaires en fonction des moyens humains disponibles.

### POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES ET CONFINEMENT

Plusieurs filières d'élimination risquent prochainement de ne plus être en mesure de traiter les déchets apportés par les déchetteries ou de fermer. C'est le cas notamment des déchets verts, et des déchets recyclables issus de la collecte sélective aux Points d'Apports Volontaires (bouteilles plastiques, briques alimentaires, papiers journaux, cartons d'emballage...).

Nous vous invitons à **respecter les mesures de confinement et à ne plus utiliser les conteneurs afin de soutenir le travail des équipages de collecte et de préserver la sécurité de tous.**

Par ailleurs, nous vous demandons de **conserver temporairement vos déchets recyclables et de ne pas surcharger les bacs beiges afin de faciliter le travail de collecte du service des Déchets Ménagers.**

Nous vous remercions de votre compréhension.

### RAMASSAGE DES BIO-DÉCHETS (BACS VERTS) ANNULÉ JUSQU'À NOUVEL ORDRE

Saint-Louis Agglomération doit assurer en priorité la collecte des ordures ménagères (bacs beiges) pour des raisons sanitaires. La collecte des bio-déchets (bacs verts) est annulée jusqu'à nouvel ordre. Les habitants sont invités à privilégier le compostage pour leurs déchets de cuisine et de jardin.

## COLLECTE DES CARTONS DES COMMERÇANTS

Au vu de la situation sanitaire actuelle dans le cadre de la crise du COVID-19 et concernant le risque de contamination et d'exposition de leur personnel, la société Schroll est **contrainte d'arrêter la collecte des cartons des commerçants à compter du mercredi 18 mars 2020 et ce jusqu'à nouvel ordre.**

## EAU ET ASSAINISSEMENT

Pour le service "eau et assainissement", un **accueil téléphonique**, administratif et technique sera assuré aux heures ouvrables.

### À l'antenne de Hagenthal-le-Bas

- au 03.67.35.72.50 (lundi, mardi, jeudi de 8h30/12h et de 13h30 /17h ; mercredi, vendredi 8h30/12h)
- par mail à l'adresse suivante : [mazurais.fabien@agglo-saint-louis.fr](mailto:mazurais.fabien@agglo-saint-louis.fr)

### Au pôle de Saint-Louis

- au 03.89.70.22.65 (lundi, mardi, mercredi et jeudi 9h/11h30 et de 14h30/17h ; vendredi 9h/11h30 et de 14h30/16h30)
- ou par mail à l'adresse suivantes : [parisot.david@agglo-saint-louis.fr](mailto:parisot.david@agglo-saint-louis.fr)

### Au pôle de Sierentz

- au 03.89.28.34.33 (mardi mercredi vendredi de 9h/12h et de 13h30/17h ; jeudi 9h/12h)
- ou par mail à l'adresse suivantes : [kieffer.christophe@agglo-saint-louis.fr](mailto:kieffer.christophe@agglo-saint-louis.fr)

**En dehors des heures ouvrables, vous pouvez joindre le numéro d'astreinte au 03.89.70.46.68.**